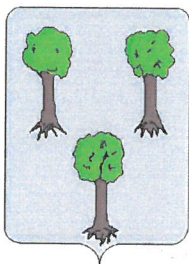


2023 - 090



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
14 septembre 2023

**Séance du 18/09/2023**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
9

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Patrick CLAUDE

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Véronique NICOLLET

### Délibération n°D\_2023\_045

#### Travaux aménagement 2ème Point d'Apport Volontaire : choix de l'entreprise

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le projet d'harmonisation progressive des méthodes de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables sur l'ensemble du territoire de Provence Alpes Agglomération.

À terme, cette nouvelle organisation permettra à chacun de déposer l'ensemble de ses déchets en un seul et même lieu. Ainsi, chaque Point d'Apport Volontaire sera doté de colonnes dédiées aux emballages (signalétique jaune), au verre (signalétique verte) au papier (signalétique bleue) et aux ordures ménagères résiduelles (signalétique grise). De nouvelles colonnes dédiées aux cartons (signalétique orange-brique) seront également déployées par endroit.

Notre commune est concernée par ce projet avec l'ouverture d'ici la fin de l'année d'un second Point d'Apport Volontaire qui sera situé en bordure de RD951, à l'entrée du chemin Claude Galley (pour mémoire, le premier point se situe à l'aire de tri sélectif).

Afin de permettre le déploiement de ce PAV et l'installation des futures colonnes d'ordures ménagères et de tri sélectif, des travaux d'aménagement sont nécessaires.

Deux entreprises ont été sollicitées pour la réalisation de ces travaux :

RF

DIGNE LES BAINS (A +)

SAS PARRAUD (Peyruis)

5 994.50€ HT

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/09/2023

004-210401097-20230918-D\_2023\_045-DE

HAUTE PROVENCE TRAVAUX (Châteauneuf VSD) 4 500.00€ HT

2023 - 091

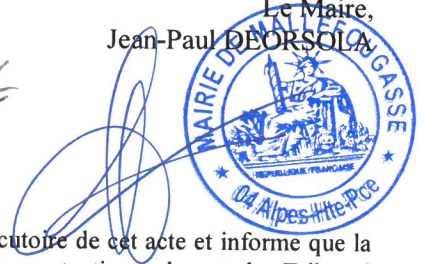
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **CHOISIT** l'entreprise HAUTE PROVENCE TRAVAUX afin de réaliser les travaux d'aménagement du second Point d'Apport Volontaire pour un montant de 4 500.00€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis de travaux

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DÉORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

21 SEP. 2023

Publication / Affichage le.....

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/09/2023 004-210401097-20230918-D_2023_045-DE